

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MEDOC ATLANTIQUE**

Siège :

**9 Rue du Maréchal d'Ornano
33780 SOULAC SUR MER**

☎ 05.56.73.29.26

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS**

**SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 29 JUNI 2017
D29062017/110**

PRESIDENT : Xavier PINTAT

ETAIENT PRESENTS :
Membres titulaires :

Patrick MEIFFREN, Serge LAPORTE, Jean-Marc SIGNORET, Gilles COUTREAU,
Laurent PEYRONDET, Jean Bernard DUFOURD, Véronique CHAMBAUD,
Jean Pierre DUBERNET, Franck LAPORTE, Jean-Louis BRETON, Pierre BOURNEL,
Jean Luc PIQUEMAL, Jacques BIDLUN, Dominique FEVRIER, Pierre JACOB,
Alain BOUCHON, Marie LASSERRE, Pascal ABIVEN, Barbara FRANCOIS,
Isabelle LAPALU, Hervé CAZENAVE, Jérémy BOISSON, Sylvie LAVERGNE,
Bernard BESSAC, Marie-Hélène GIRAL, Jean-Louis DUCLOU, Bernard LOMBRAIL,
Marie-Dominique DUBOURG, Claudette RAUTUREAU, Alfred AUGEREAU,

ETAIENT REPRESENTES :

Daniel JAFFRELOT (pouvoir à Marie LASSERRE)
Michel BAUER (pouvoir à Laurent PEYRONDET)
Pascale MARZAT (pouvoir à Sylvie LAVERGNE)
Evelyne MOULIN (pouvoir à Xavier PINTAT)
Anne WISNIEWSKI (pouvoir à Pierre BOURNEL)

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Jean-Jacques LAOUE, Tony TRIJOLET,

Membres suppléants remplaçant
un membre titulaire

Membres suppléants :

Geneviève CHAUSSIER, Dominique JOANNON,

SECRETAIRE DE SEANCE :

Pascal ABIVEN

**Objet : OPPOSITION DU TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE SPECIALE DES MAIRES
AU PRESIDENT**

Rapporteur : Xavier PINTAT, Président

Vote : UNANIMITE

Considérant que la Communauté de Communes de Médoc Atlantique exerce des compétences statutaires en matière de collecte des déchets ménagers, création, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, voirie, habitat ;

Considérant que l'exercice de ces compétences par la Communauté de Communes peut impliquer le transfert automatique des pouvoirs de police spéciale du Maire attachés à cette compétence au Président de la Communauté de Communes ;

Considérant l'opposition de certaines communes à ce transfert de pouvoirs de police spéciale,

Il est proposé au conseil communautaire :

- de s'opposer au transfert automatique des pouvoirs de police spéciale liés à la compétence en matière de collecte des déchets ménagers, création, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, voirie, habitat collecte des déchets ménagers- assainissement collectif et/ou non collectif – création, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage - voirie – habitat,
- d'autoriser le Président à informer les services préfectoraux de cette position.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- APRÈS en avoir pris connaissance,
- OUI l'exposé du rapporteur,
- VU l'avis favorable du bureau du 22/06/2017, pour l'inscription de cette question à l'ordre du jour,

DECIDE

- de s'opposer au transfert automatique des pouvoirs de police spéciale liés à la compétence en matière de collecte des déchets ménagers, création, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, voirie, habitat collecte des déchets ménagers- assainissement collectif et/ou non collectif – création, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage - voirie – habitat,
- d'autoriser le Président à informer les services préfectoraux de cette position.

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de membres présents : 31

Nombre de suffrages exprimés : 36

Vote : Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS

COPIE CERTIFIEE CONFORME

FAIT À SOULAC SUR MER, le 29 JUN 2017



LE PRESIDENT,

Xavier **PINTAT**
Sénateur de la Gironde
Maire de Soulac-sur-Mer